



Formation Extraction végétale appliquée aux macérats de bourgeons

Du lundi 18 au mercredi 20 Octobre 2021 à Cahuzac (11)

Objectif pédagogiques

Mieux comprendre les procédés qui régissent l'extraction de tel ou tel principe actif ; Avoir une vue d'ensemble des processus accessibles aux «petits» producteurs pour la fabrication d'alcoolatures ou de macérats de bourgeons afin de proposer une gamme de compléments alimentaires en s'appuyant sur des exemples pratiques ; Mieux approcher les bonnes pratiques de fabrication pour un produit fini de qualité.

Public visé

Porteurs de projet d'installation ou producteurs de plantes aromatiques

Prérequis : Expériences en extraction, en professionnel ou amateur. Des notions de chimie et de sciences de la vie aident à la compréhension mais ne constituent pas un pré-requis.

Intervenant : Béatrice CHATEL, docteure en physique, productrice SIMPLES

Lieu, Dates et Horaires

Le 18 Octobre de 14h à 17h30, les 19 et 20 Octobre de 9h à 17h
A Bordebasse, 11420 CAHUZAC

Déroulé

Jour 1

Contenu : Brefs rappels de chimie : notion de polarité. Notion d'acidité. Revue des différents solvants à notre disposition. Petites expériences pratiques pour mieux comprendre les différentes notions.

Jour 2

Contenu : Les principales familles de principes actifs associées à nos plantes locales ; Mises en application pour les alcoolatures (bibliographie, procédés de fabrication, application à quelques plantes avec leurs usages principaux)

Jour 3

Contenu : Mises en application des principes d'extraction pour la gemmothérapie (bibliographie, les différents solvants, les procédés de fabrication, application à quelques bourgeons avec leurs usages principaux) ; Description des paramètres influant sur l'extraction afin de définir un guide de bonnes pratiques de fabrication et des conseils appropriés dans les usages ; Exemples des macérations huileuses ; Réglementation des produits obtenus (télé ICARE et réglementation douanes)

Méthodes pédagogique : Paper board, vidéoprojecteur, Démonstrations pratiques des procédés techniques, Partage d'expérience entre producteurs, comparaison et validation des techniques

Modalités d'évaluation : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation. Une évaluation se fera avec le groupe au moyen d'un questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et la forme de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 2,5 jours, 17h30

Date limite d'inscription 07/10/2021
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 90 €

Autres publics : 190€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Repas partagés tiré du sac

Cuisine équipée à disposition

Hébergement Possibilité d'être hébergé.e sur place au gîte de Bordebasse en chambre de 3 personnes ou de garer son samion.

(merci de préciser dans le bulletin d'inscription ci-dessous). **Plus d'info sur le gîte** : Béatrice Chatel 06 64 80 97 59

Plus de renseignements

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou
secretariat@syndicat-simples.org

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.





Bulletin d'inscription

Formation : Extraction végétale appliquée aux macérats de bourgeons
Du 18 au 20 Octobre 2021 à Cahuzac (26)

**A retourner par courrier avant le 7 Octobre à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST**

Les demandes **COMPLETES** seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet, **à partir du 24 aout**

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si je ne suis pas déjà adhérent, j'adhère au syndicat en tant que sympathisant (**20€**) ou producteur.trice de PPAM sans mention SIMPLES (**70€**)

Coût de la formation

Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 90 € (non encaissé)**

Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **90€**

Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **190 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir pour le financement VIVEA le cas échéant:

Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → n° SIRET :

Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA

Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons

Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Hébergement (règlements espèce ou chèque à prévoir sur place)

Je souhaite être hébergé.e en chambre de 3 personnes (15€/nuit)

Je souhaite garer mon camion (7€/nuit)

Je ne souhaite être pas être hébergé.e sur le lieu de la formation

La nuit du 17/10

La nuit du 18/10

La nuit du 19/10

La nuit du 20/10

Pour plus d'info sur le gîte, contactez Béatrice Chatel au 06 64 80 97 59

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible. **Date et signature :**